

## Troisième séance, jeudi 24 juin 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2021-GC-75	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2020)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel
2021-GC-68	Rapport	CIP "détection pénale" : rapport aux parlements pour l'année 2020	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2021-GC-86	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat (2021-GC-85) "Assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescents germanophones souffrant de problèmes psychiques"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Markus Julmy Bernadette Mäder-Brühlhart

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Elias Moussa, Muriel Besson, Jean-Daniel Wicht, Anne Meyer Loetscher.

M<sup>me</sup> et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Divers 2013-GC-4 Communications

**La Présidente.** Première communication : vous avez reçu sur votre table le fameux questionnaire dont je vous ai parlé hier concernant votre déplacement en transports publics. Remplissez-le s'il vous plaît, laissez-le sur votre table et notre huissière Annick Berger les ramassera en fin de séance.

Deuxième point : attribution d'affaires à des commissions. Le Bureau du Grand Conseil a nommé ce matin quatre commissions parlementaires ordinaires. La première commission, composée de 11 membres, examinera le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en oeuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg. Elle sera présidée par la députée Christa Mutter. Une commission présidée par le député Thierry Steiert et composée de 11 membres se penchera sur le projet de loi modifiant la loi sur le contrôle des habitants. La troisième commission traitera du projet de

décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly. C'est le député Ruedi Schlaefli qui présidera cette commission composée également de 11 membres. Enfin une commission examinera le projet de loi modifiant la date d'entrée en fonction des membres du Conseil d'Etat et des préfets. Elle réunira 11 membres et sera présidée par la députée Anne Favre-Morand.

Le Bureau a nommé de manière anticipée cinq autres commissions parlementaires ordinaires. Une commission composée de 11 membres et présidée par le député Nicolas Galley traitera du projet de loi cantonale sur les amendes d'ordre et d'ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre. Une commission examinera le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour la réaffectation de la Grange Neuve. C'est le député Dominique Zamofing qui présidera cette commission composée de 11 membres. Une autre commission se penchera sur le projet de décret relatif au transfert de propriétés des sites industriels d'AgriCo à St-Aubin, de la Maillarde à Romont (y compris le terrain de Cramos SA) et du Pré aux Moines à Marly ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire à l'établissement cantonal de promotion foncière. La commission, composée de 11 membres, sera présidée par le député Peter Wüthrich. Une commission composée de 11 membres également et présidée par la députée Nadine Gobet examinera la révision de la loi sur le tourisme et enfin, une dernière commission traitera du projet de loi sur la mobilité. Elle sera présidée par le député Hubert Dafflon et réunira 11 membres.

Une information également : le Bureau a nommé ce matin M. Markus Julmy en remplacement de M. Christian Ducotterd à la Commission des routes et cours d'eau.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

## Divers 2013-GC-40

### Assermentation

---

**La Présidente.** Nous allons procéder à l'assermentation de M<sup>me</sup> Marie Angelina Cécika Christen, de M<sup>me</sup> Debora Friedli et de M. Romain Lang. Je prie l'huissière de faire entrer les nouveaux élus pour l'assermentation et j'invite l'assemblée à se lever.

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et M. Debora Friedli, Marie Angelina Cécika Christen et Romain Lang, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2021.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

---

## Rapport d'activité 2021-GC-75

### Conseil de la magistrature (2020)

---

Rapporteur-e:	<b>Morel Bertrand</b> (PDC/CVP, SC)
Rapport/message:	<b>27.05.2021</b> (BGC juin 2021, p. 2469)
Préavis de la commission:	<b>09.06.2021</b> (BGC juin 2021, p. 2768)

---

## Discussion

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). Au nom du Grand Conseil, j'adresse la plus cordiale bienvenue à Monsieur le Président du Conseil de la magistrature Johannes Frölicher, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2020 du Conseil de la magistrature devant le Grand Conseil, ce en application de l'art. 198a al. 3 de la Loi sur le Grand Conseil.

La Commission de justice s'est réunie le 9 juin 2021 afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature et a alors rencontré une délégation dudit Conseil composée de son président, M. Frölicher, et de sa secrétaire-juriste, M<sup>me</sup> Christine Keller. La Commission de justice tient particulièrement à les remercier. M. le président Fröhlicher et M<sup>me</sup> Keller ont, après

une présentation de certains points particuliers du rapport, répondu à toutes nos questions avec autant de bienveillance que de compétence. Qu'ils en soient encore une fois remerciés.

A l'examen du rapport, la Commission de justice a tout d'abord pu constater que sa présentation était remaniée pour un résultat plus visuel et plus lisible, avec notamment une partie contenant une synthèse des éléments marquant du pouvoir judiciaire au cours de l'année 2020. Le rapport nous permet d'avoir un bon éclairage sur l'activité judiciaire de notre canton qui s'avère toujours performante malgré notamment la surcharge de travail qu'elle connaît depuis de nombreuses années.

Il est évidemment impossible de traiter des activités du pouvoir judiciaire en 2020 sans faire référence à la crise sanitaire. Confrontées comme nous tous à une situation totalement inédite, les autorités judiciaires ont bien géré la première vague de la pandémie. Si les mesures prises dès le début de la crise ont entraîné des annulations et des reports de séance entre avril et mai, les tribunaux n'ont toutefois jamais cessé de fonctionner. Cependant, certaines autorités qui travaillaient déjà à flux tendus avant la crise, comme le Tribunal de la Gruyère, la Justice de paix de la Glâne ou encore la Préfecture de la Broye, ont vu leur situation se péjorer et craignent de ne plus pouvoir faire face à leur charge de travail sans moyens supplémentaires. Ce manque de ressources en personnel est d'ailleurs le lot de nombreuses autres autorités. J'y reviendrai...

Durant cette année 2020, hormis les justices de paix, la cellule itinérante et les commissions de conciliation en matière de bail, les autorités judiciaires ont de manière générale enregistré une diminution des nouvelles affaires, ce qui aurait dû coïncider avec une augmentation des cas liquidés. Or, il n'en a rien été. Les cas liquidés ont au contraire également diminué. Il faut en tirer la conclusion que la pandémie a, et on peut le comprendre, malgré tout ralenti le fonctionnement des autorités judiciaires, sans pour autant les paralyser totalement. Si l'impact de la crise a ainsi pu être contenu, c'est aussi grâce à l'intervention efficace du Conseil de la magistrature qui a très rapidement, soit le 16 mars 2020 déjà, édicté des directives et instructions qui ont été régulièrement mises à jour et qui étaient destinées à permettre aux différents acteurs de la justice de s'organiser pour assurer le respect des consignes sanitaires et pour revoir l'organisation de leur travail. L'intervention de notre Conseil de la magistrature nous a d'ailleurs été envié dans d'autres cantons. Que l'ensemble du pouvoir judiciaire et le Conseil de la magistrature reçoivent ici l'expression de nos sincères remerciements pour l'important travail déjà accompli durant cette crise sanitaire.

Sur le fond, à la lecture du rapport, nous avons remarqué que les éléments qui nous avaient plus particulièrement interpellés en 2019 et que nous avons relevés dans notre rapport, se retrouvent hélas toujours en 2020, voire même se péjorent, et nous nous devons de les relever une nouvelle fois en espérant qu'à force d'insister, ils se règlent. Il s'agit de la baisse du taux de conciliation selon l'art. 197 CPC, du manque ou de l'exiguïté des locaux, et *last but not least*, du manque de ressources en personnel du pouvoir judiciaire dans son ensemble.

S'agissant tout d'abord du taux de conciliation selon l'art. 197 CPC, nous constatons que depuis 2017, celui-ci ne cesse de baisser chaque année, et l'année 2020 n'a hélas pas failli à la tradition. Inquiète de ce constat, la Commission de justice avait demandé de réaliser une étude comparative avec les autres cantons romands et avec celui de Berne. Cette étude a désormais été réalisée. Elle permet de constater que le canton de Fribourg, avec un taux de conciliation de 25%, se trouve dans la moyenne, à égalité avec les cantons de Vaud et du Jura, devant le canton du Valais (19%) qui ferme la marche et légèrement derrière celui de Genève (35%). Tous ces cantons sont toutefois loin derrière celui de Berne, qui compte un taux de conciliation d'environ 50%. A noter ici que le canton de Berne est le seul qui fonctionne avec de véritables autorités de conciliation régionales indépendantes. Cette étude doit ainsi conduire à une sérieuse réflexion dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire actuellement en cours pour un éventuel changement de système calqué sur celui de Berne qui, manifestement, fait ses preuves. Cela étant, en l'état, la Commission de justice prend note que suite à notre rapport 2019, le Conseil de la magistrature a rappelé aux magistrats l'importance de la conciliation tout en leur signalant l'existence d'une formation en la matière organisée par le Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation. Nous espérons que dans le but d'augmenter les chances de concilier et ainsi diminuer les affaires à traiter sur le fond, des magistrats fribourgeois pourront participer à la prochaine formation qui pourra être organisée, étant précisé que celle qui avait dû l'être a été annulée à cause de la situation sanitaire.

Au niveau des locaux, nous constatons que le problème du Tribunal des mesures de contrainte, dont l'administration est confinée dans un bâtiment locatif d'habitation, n'est toujours pas réglé. Le Tribunal cantonal n'a toujours pas de places en réserve et les Tribunaux de la Sarine ainsi que la Justice de Paix de la Gruyère relèvent une nouvelle fois l'exiguïté de leurs locaux. Une situation particulièrement alarmante est celle de la Justice de Paix de la Sarine, qui a vu son bail résilié par la Ville de Fribourg pour 2022 sans qu'une solution de relogement ne soit à ce jour trouvée, ce qui est préoccupant. Nous savons que la Direction de la sécurité et de la justice nous entend et nous lui demandons, si ce n'est pas déjà fait, de mettre en place une véritable stratégie pour la gestion des locaux du pouvoir judiciaire, afin que l'ensemble des autorités dispose de locaux à la hauteur du rôle important qu'elles jouent pour notre société.

Enfin, la dotation en personnel des autorités judiciaires. Dans notre rapport sur l'exercice 2019, nous avons relevé que cela faisait au moins depuis 2012 que la surcharge de certaines instances était mise en évidence et que l'augmentation de la dotation en personnel était requise. Nous avons alors tiré la sonnette d'alarme et demandé que les besoins des autorités soient redéfinis rapidement. Suite à cela, dans le cadre du budget 2021, 3 EPT ont été accordés au pouvoir judiciaire. La Direction de la sécurité et de la justice, que nous remercions encore, avait également abandonné son 1.5 EPT au profit dudit pouvoir. Evidemment, cette attribution était largement insuffisante. Aussi, je me permets de déborder quelque peu sur 2021 en relevant qu'au cours de cette année, la Commission de justice a invité le Conseil de la magistrature et la Direction de la sécurité et de la justice à participer à une séance pour discuter du trop récurrent problème de la dotation en personnel des autorités judiciaires. Au cours de celle-ci, nous avons appris que suite à l'intervention de la Commission de justice, la Direction de la sécurité et de la justice, que nous remercions ici pour son intervention, avait fait une enquête auprès des autorités judiciaires afin de connaître leurs besoins urgents uniquement. Il en est ressorti un total de 15.5 EPT urgents. Fort de ce constat, en février 2021, la commission de justice a adressé un courrier au Conseil d'Etat - courrier qu'elle reconnaît volontiers quelque peu gratiné - pour l'inviter à augmenter rapidement et en suffisance la dotation en personnel du pouvoir judiciaire, tout en indiquant se réserver le droit d'amender le budget 2022 si rien n'est entrepris. Nous savons que le Conseil de la magistrature et l'Association des magistrats en ont fait de même. Notre intervention en début d'année auprès du Conseil d'Etat nous paraît d'autant plus justifiée que la lecture du rapport 2020 du Conseil de la magistrature ne fait rien pour nous rassurer, bien au contraire. En effet, désormais des mots forts sont employés par les autorités. Il est question d'urgence, de situation préoccupante. Une phrase a particulièrement retenu notre attention, je cite : "*les collaborateurs s'épuisent, les absences augmentent et l'ambiance se dégrade*". Fin de citation. Ce n'est évidemment pas dans ces circonstances qu'une justice de qualité, due aux citoyens, pourra continuer à être rendue. L'erreur judiciaire guette et nous devons l'en empêcher. La Commission de justice espère ainsi que son intervention, conjointe à celle du Conseil de la magistrature et de l'Association des magistrats, sera suivie d'effets et qu'un nombre suffisant d'EPT sera enfin attribué au pouvoir judiciaire dans le cadre du budget 2022. Au final, nous tenons encore une fois à remercier tous les membres du pouvoir judiciaire qui, malgré la charge de travail et la pandémie, par leur compétence et leur investissement important, parviennent encore et malgré tout à rendre une justice de qualité, ce qui contribue au bien-être de notre canton.

Au non de la Commission de Justice et du Grand conseil, j'adresse également nos remerciements au Conseil de la magistrature pour son excellent travail, sa collaboration et son rapport ainsi qu'à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration de celui-ci. J'en profite également pour remercier la Direction de la sécurité et de la justice qui ne rechigne jamais à répondre à nos diverses sollicitations.

Avec ces considérations, la Commission de justice vous invite à prendre acte du rapport annuel 2020 du Conseil de la magistrature.

**Frölicher Johannes (Président du Conseil de la magistrature)** Merci de me donner la parole pour introduire ce rapport et soulever deux ou trois points. Le rapport est de taille, j'espère néanmoins que sa nouvelle présentation le rend plus accessible, plus facile à lire et plus visuel. Mais ne craignez rien : le rapport est là, je vais donc rester court en soulevant uniquement deux points. Le premier, vous n'en doutiez pas, c'est le Covid. Le Covid avait effectivement, comme l'a soulevé le président de la Commission de Justice, fortement marqué l'activité des autorités judiciaires et du Conseil de la magistrature. Aujourd'hui ici, on peut se féliciter que la justice a résisté à la pandémie. C'est donc le moment de remercier tous les acteurs qui ont contribué à permettre cela : un grand merci aux secrétaires, aux greffières, aux greffiers, aux juges, aux magistrats, mais aussi à la Direction de la sécurité et de la justice, grâce à laquelle cette pandémie a pu être gérée sans failles. Il est important, surtout en situation de crise, que les institutions étatiques fonctionnent. Cela m'amène directement au deuxième point que j'aimerais soulever, à savoir la surcharge, comme l'a déjà relevé M. le président de la Commission de Justice.

Pour pouvoir accomplir son rôle de pilier de l'Etat de droit, la justice doit être dotée de suffisamment de moyens. Le Conseil de la magistrature constate qu'il y a des demandes des autorités depuis des années, mais il n'a pas la main sur le budget. Il entend ces demandes, mais ne peut rien faire et aujourd'hui à mon avis, c'est le moment de réagir. Le Conseil de la magistrature, à l'occasion de ses inspections, constate que ce n'est pas en raison d'un dysfonctionnement qu'il y a un problème de surcharge. Ce constat a d'ailleurs aussi été fait dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire. Dans cette situation-là, le Conseil de la magistrature peut aussi donner quelques explications à cette surcharge : il y a l'évolution démographique (la croissance de la population n'allait pas de paire avec l'augmentation des ressources), mais il y a également à prendre en compte la complexification de la législation, de la jurisprudence et des différentes règles de procédure. Il ne faut pas oublier non plus l'internationalisation des litiges. En plus, on peut peut-être aussi constater que la population croissante a aussi beaucoup plus de facilité à recourir à la justice. Dans son travail, le Conseil de la magistrature constate aussi les effets de cette sous-dotation. Il doit régulièrement mandater, nommer des juges ad-hoc pour pallier à des absences de magistrats, puisque les autorités ne sont plus en mesure de gérer ces absences. Il doit régulièrement valider des heures supplémentaires,

il entend bien sûr aussi les critiques par rapport à la durée des procédures (qui est trop longue), il peut même mettre certaines plaintes disciplinaires en lien avec une situation de surcharge et de la durée de la procédure. Il a aussi dû faire face à des situations de *burn-out* qu'il fallait régler.

Comme je l'ai dit, la justice est un pilier de l'Etat de droit : elle contribue à la paix sociale, à la sécurité du droit et - il ne faut pas l'oublier - également au bon fonctionnement de la justice. Une durée trop longue des procédures est problématique à plusieurs égards. Une longue durée la complexifie : il devient ainsi difficile d'établir des faits qui se sont déroulés il y a 2, 3, 4 ou 5 ans. Il en résulte également une augmentation des coûts et surtout une insécurité du droit. Si, au niveau mondial, on parle d'un taux minimal d'imposition pour les sociétés, je peux vous assurer que de mettre à disposition une justice efficace, qui fonctionne, sera un atout pour la Suisse et bien évidemment aussi pour le canton de Fribourg.

J'aimerais en revanche encore soulever un autre point qui est lié à la surcharge et qui contient un certain danger. Vous n'êtes pas sans savoir que la méthode de travail de la justice va considérablement changer avec l'arrivée du dossier électronique e-Justice. Je ne parle pas ici des ressources qui ont été libérées, ce dont on est reconnaissant, pour que le métier puisse collaborer à l'élaboration de ce projet, je parle ici du jour où ce dossier électronique va arriver dans les bureaux des secrétaires, des greffiers et des magistrats. Si vous avez une justice qui, en situation de surcharge tire avec toutes ses forces ce char qui roule mal, ces personnes auront de la peine à pouvoir s'arrêter pour changer les roues qui seront mises à disposition par e-Justice. C'est donc le moment de pallier à ce besoin en ressources en les augmentant. Sur ce constat, le Conseil de la magistrature est vraiment fermement d'avis qu'on ne peut plus, comme dans le passé, augmenter chaque année par un, deux, voire trois postes les effectifs de la justice. Il s'agit aujourd'hui de prendre vraiment les choses en main et d'augmenter de manière conséquente les ressources de la justice pour que celle-ci puisse garantir et maintenir une justice qui est efficiente, efficace et ne l'oublions pas, de qualité.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** A son tour, le groupe libéral-radical remercie le Conseil de la magistrature pour son rapport et pour son engagement significatif pour la justice. Cet engagement s'est aussi révélé lors de la crise du Covid puisqu'il a donné des instructions aux autorités judiciaires, qui ainsi avaient des règles pour savoir comment traiter les situations et comment les juger dans cette crise. Il félicite le Conseil de la magistrature pour les nouveautés introduites, à l'image de la constitution d'un réservoir de candidats pour les nominations ad hoc. Il a mené une enquête sur les incidences du Covid, il a voulu mettre en place une formation en médiation (qui a été reportée à cause du Covid mais qui sera reprise). Le groupe libéral-radical remercie aussi le Conseil de la magistrature pour la nouvelle présentation du rapport qui est beaucoup plus simple à consulter.

En ce qui concerne le dossier de la justice, comme vient de le faire le président de la Commission de justice, le groupe libéral-radical s'inquiète aussi des points soulevés par le président. En premier lieu le problème des locaux, qui est récurrent : le Tribunal des mesures de contrainte demande des locaux depuis plusieurs années, la Justice de paix est face à une résiliation de bail (que l'on connaissait depuis de nombreuses années), la Commission de conciliation en matière de bail à loyer de la Sarine, qui résout plus de 84% des cas qui lui sont présentés et qui joue donc un rôle essentiel pour décharger nos tribunaux, demande des nouveaux locaux qui ne lui sont pas encore accordés. Et je ne parlerai pas du Tribunal cantonal - vous connaissez ma position sur ce sujet - : lorsque l'on a voté le déménagement du Tribunal cantonal, on savait déjà que ces locaux seraient trop petits. Dix ans plus tard, nous sommes face à la décision que le Grand Conseil a prise sur demande du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les surcharges, le groupe libéral-radical rejoint entièrement les propos du président de la Commission de justice. La Commission de justice réalise, comme le fait d'ailleurs le groupe libéral-radical, que les tribunaux d'arrondissement sont surchargés, notamment ceux de la Gruyère, du Lac, de la Broye, de la Veveyse ainsi que de la Sarine. La Justice de paix de la Sarine aussi est surchargée. La Commission de conciliation en matière de bail à loyer demande un 0,2 EPT. La Commission de justice a soutenu la démarche faite par le Conseil de la magistrature auprès du Conseil d'Etat et j'espère vivement que notre Commission des finances et de gestion saura, lors du budget, dire au Conseil d'Etat qu'il faut augmenter le budget pour la justice. La mise en place de la cellule itinérante, qui devait décharger les tribunaux, ne fait que de décharger le Tribunal de la Gruyère qui est vraiment sous l'eau. Il faudrait qu'il y ait plus de juges, il faut que notre justice fonctionne.

Comme l'a dit le président du Conseil de la magistrature, la justice est l'un des piliers de notre démocratie, c'est indispensable qu'elle ait les moyens suffisants pour jouer son rôle. Vous l'avez peut-être lu dans *La Liberté* il y a deux jours, le canton de Vaud désire à son tour introduire un Conseil de la magistrature. Si notre institution pionnière fait des émules, c'est grâce à l'engagement des membres et des collaboratrices du Conseil de la magistrature. Le groupe libéral-radical tient à les remercier vivement et ne peut que souhaiter que notre Conseil continue à servir de modèle aux autres cantons.

**Defferrard Francine (PDC/CVP, SC).** Notre groupe le Centre a pris connaissance du rapport d'activité 2020 du Conseil de la magistrature. Permettez-moi certaines remarques à ce sujet. De manière générale, les autorités judiciaires ont bien géré la première vague du Covid-19. Les tribunaux n'ont jamais cessé de fonctionner. En ce qui concerne les autorités utilisant le

logiciel "Tribuna" (et cela concerne tous les tribunaux, le Ministère public et les justices de paix), nous pouvons constater toutefois pour l'année 2020 une baisse généralisée des affaires inscrites au rôle et des affaires liquidées. Font exception les justices de paix et la cellule judiciaire itinérante. Au sein des justices de paix en particulier, le manque de décisions prises en matière de succession a augmenté de 32% : j'y vois là la marque du Covid-19. Le Tribunal de la Veveyse a fait preuve d'une agilité certaine, étant le seul tribunal d'arrondissement à liquider plus d'affaires en 2020 qu'en 2019.

S'agissant de l'analyse du pouvoir judiciaire, nous demeurons dans l'attente de la communication par le Conseil d'Etat des résultats de cette analyse effectuée par Ecoplan, avec le cas échéant d'éventuelles propositions. Concernant les tribunaux d'arrondissement, et cela a été relevé par le président de la Commission de justice, les taux de conciliation ne cessent de diminuer depuis 2017, étant passés de 31.7 à 25.2%, soit une diminution de 20% des conciliations effectuées en 4 ans. Le président de la Commission l'a indiqué, d'autres cantons ont un meilleur taux de conciliation que notre canton. Dans ces cantons-là effectivement, l'autorité de conciliation est une structure totalement indépendante des tribunaux ordinaires, avec des juges spécialisés, spécialement formés à la conciliation. Notre canton ne connaît pas ce système-là, mais il s'agit d'une piste très intéressante à prendre en considération dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire.

Durant l'année 2020, le Conseil de la magistrature a mené deux enquêtes : l'une concernant l'étendue de l'indemnisation des juges assesseurs et l'autre sur la représentation de l'âge et du sexe des assesseurs au sein des autorités judiciaires de notre canton. Nous prenons bonne note des constats effectués, à savoir la modicité de l'indemnisation des juges assesseurs, la prépondérance des personnes entre 50 et 60 ans au sein des autorités judiciaires comme assesseurs, l'absence de surreprésentation de retraités et le moins de représentation de personnes de 40 ans, une représentation égale entre les sexes, avec toutefois quelques exceptions dans certaines autorités comme la Justice de paix où l'on peut constater une surreprésentation féminine.

Les problèmes de locaux et de surcharge de travail ont déjà été évoqués par le président de la Commission de justice et par le président du Conseil de la magistrature et j'y renvoie.

Le groupe le Centre prend acte du rapport d'activité 2020 et remercie tous les membres du Conseil de la magistrature, des autorités judiciaires et de la Direction de la sécurité et de la justice pour le travail effectué en 2020 et pour l'élaboration du rapport annuel qui, dans son édition 2020, a changé d'aspect visuel, améliorant ainsi l'accès à l'information.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission. Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Wir danken für den Bericht. Die Form des Berichts wurde neu gestaltet und bietet eine bessere Übersicht, die abtretenden wie auch die neu angestellten Personen werden erwähnt, die statistischen Tabellen sind lesbarer.

Hingegen sind wir erstaunt, wie sich die Themen jedes Jahr repetieren, wie bereits der Präsident der Justizkommission und weitere Sprecherinnen es erwähnt haben. Unsere kritische Bemerkung richtet sich an den Staatsrat. Wir sind echt besorgt. Die Justizkommission und der Justizrat haben in den letzten Jahren bereits mehrere Male ihre Besorgnis dem Staatsrat mitgeteilt. Wie bereits erwähnt: Auf personeller Ebene haben viele Gerichte zu wenig Personal. Die Gefahr des Ausfalls, eines Burnouts, die Gefahr eines Qualitätsverlustes der Arbeit und die Anfragen für Überstunden.

Nebst diesen Sorgen - und das denke ich, ist eine ganz wichtige Sache -: Die Richter finden praktisch keine Zeit für Weiterbildungen.

Räumliche Ebene, wie bereits auch erwähnt: Weiterhin fehlt es an angepassten Räumen. Lösungen müssen dringend gefunden werden.

Und das Letzte: Entschädigung der BeisitzerInnen. Die Justizkommission beantragte schon einmal eine Erhöhung. Wir haben leider immer noch keine Antwort des Staatsrates bekommen.

Wir danken dem Justizrat und allen Gerichten für ihre Arbeit, für die Zusammenarbeit und hoffen, dass wir gemeinsam den Staatsrat überzeugen konnten, die notwendigen Verbesserungen im Budget 2022 zu berücksichtigen.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis également membre de la Commission de justice et j'interviens au nom du groupe socialiste. Le groupe socialiste a analysé ce rapport avec attention. Il salue la nouvelle forme, la nouvelle lisibilité et le côté plus clair de ce rapport qui démontre également le travail effectué par le Conseil de la magistrature et l'en remercie. J'aborderai quelques points qui n'ont pas été évoqués jusqu'alors, d'une manière un peu différente.

J'en viens d'abord à la surcharge des tribunaux. On remarque que cette surcharge n'est pas du tout identique d'un tribunal à l'autre. On constate d'après la partie statistique qu'il y a des tribunaux au bord de la rupture, je pense notamment à la Veveyse, à la Glâne, à la Broye et à d'autres tribunaux qui sont déjà dans la rupture, je pense notamment à la Gruyère. J'ai tendance à penser qu'un franc d'impôt payé par un citoyen qui habite en périphérie ne vaut pas moins qu'un franc d'impôt payé par quelqu'un qui habite au centre du canton. Pourtant, lorsqu'on voit comment les tribunaux doivent faire face à la surcharge, il

me semble qu'il y a vraiment des efforts à faire pour que les tribunaux d'arrondissement périphériques soient mieux dotés. Il y a dans le rapport du Conseil de la magistrature des cris d'alarme, des appels au secours depuis de nombreuses années, mais rien n'a été fait à ce jour. Pourtant, lorsque vous avez un contribuable gruyérien qui doit attendre six mois, huit mois pour être cité à comparaître, puis une année, deux ans à trois ans pour recevoir un jugement, ça n'est pas normal par rapport à un contribuable sarinois qui peut avoir son audience rapidement et un jugement dans des délais de quelques mois uniquement, des fois deux mois, trois mois ou quatre mois. On le voit dans la pratique, on estime que tous les citoyens et toutes les citoyennes de ce canton doivent pouvoir recevoir et avoir un accès à la justice d'une manière absolument identique. Ce constat est également valable pour les préfectures : nous avons un préfet de la Gruyère qui a assumé une grande tâche lors de l'opération Covid en 2020 et l'on remarque aujourd'hui les retards qu'il y a dans le traitement de certains dossiers, simplement parce qu'il ne peut pas être à deux places à la fois. J'aimerais que ceci soit pris en compte.

Au niveau de la statistique, lorsque l'on compare les tribunaux, soit la statistique est correcte car tout le monde la remplit de la même manière, soit elle n'est pas correcte et dans ce cas, on donne des instructions. Mais je n'ai plus envie d'entendre que la statistique est en fait quelque chose sur quoi on ne peut pas se fier parce qu'elle serait remplie différemment d'un tribunal à l'autre. Si on ne peut pas se fier sur ces points-là, dans ce cas-là arrêtons d'en faire et prenons simplement d'autres moyens. Pour cette justice, j'ai envie de dire qu'une des solutions peut être la conciliation (et il y a plusieurs années que j'entame cette question) : quand on voit les résultats du canton de Berne, avec des autorités neutres de conciliation à 50%, la solution pourrait être la nomination de magistrats conciliateurs purs, sans attendre un certain nombre d'années avant de la mettre en oeuvre. 2020 a été l'année du Covid, peut-être l'année que l'on peut prendre en considération pour faire en sorte que l'e-Justice - la justice 4.0 ai-je envie de dire - puisse prendre forme dans notre canton et ainsi également faciliter l'accès à la justice de tout le monde. L'un des points sur lequel on est aussi régulièrement interpellé - mais cela concerne plutôt la Direction de la sécurité et de la justice - est la question des juges assesseurs à réévaluer dans leur rémunération, à défaut de quoi nous n'aurons que des retraités, des personnes qui s'occupent du foyer mais plus du tout des personnes actives professionnellement alors qu'on en a besoin, simplement parce que financièrement elles ne peuvent pas être comme bénévoles lorsqu'elles fonctionnent comme juges.

Revenons maintenant sur les locaux. J'ai entendu ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Députée de Weck et j'en ai profité pour questionner à ce sujet le président du Tribunal cantonal Michel Favre qui était hier à notre déjeuner du matin. Il m'a confié que, contrairement à ce que dit M<sup>me</sup> de Weck, le Tribunal cantonal est extrêmement content et qu'il trouve ses locaux tout à fait adéquats, hormis des questions d'accessibilité. Donc je crois que cette question est résolue, Madame de Weck, il ne faut pas revenir chaque année lorsque quelque chose fonctionne.

Sur ces bonnes paroles, le groupe socialiste remercie le Conseil de la magistrature pour l'important travail qu'il a fait, il sait que le Conseil de la magistrature a des moyens limités pour agir et qu'il utilise ces moyens au maximum des possibilités. Simplement, il faut désormais que le canton prenne les choses en main et alloue les postes nécessaires pour que l'accès à la justice soit garanti d'une manière identique pour tous, il s'agit d'un droit fondamental, je vous le rappelle. Sur ce, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Morel Bertrand (PDC/CVP, SC).** Je remercie tous les intervenants pour leur prise de position, qui dans l'ensemble se rejoignent. Toutes les personnes qui se sont exprimées étant membres de la Commission de justice, je n'ai pas noté de question particulière qui aurait été adressée au Rapporteur de la commission. Je n'ai donc pas d'autres commentaires à faire.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Comme j'ai été interpellée par mon collègue M. Mauron, je vais quand même répondre en disant que je suis très contente de savoir que le Tribunal cantonal est satisfait. Ce n'est pas ce que j'ai entendu, ce n'est pas ce que j'ai vu dans les corridors puisqu'il y a déjà des "Bigla" qui sont dans les corridors, donc si dans deux ou trois ans le Tribunal vient nous demander des locaux, je les renverrai chez M. Mauron pour dire que tout va très bien.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Lorsqu'on veut apprendre quelque chose, on s'adresse aux autorités. Je propose à M<sup>me</sup> de Weck, au lieu d'aller regarder les "Bigla" dans les corridors, de parler avec le président du Tribunal cantonal pour avoir son avis.

**Frölicher Johannes (Président du Conseil de la magistrature)** Je n'ai pas entendu de question non plus. J'aimerais cependant reprendre peut-être un point, les statistiques. J'ai entendu qu'on ne peut pas se fier aux statistiques. Les statistiques en soi sont fiables, je souhaite le souligner. Le problème est plutôt au niveau de l'interprétation de ces statistiques, d'autant plus qu'elles sont maintenant devenues plus visuelles. Si par exemple on compare la charge de travail de la Singine avec celle de la Veveyse, on ne peut pas directement en conclure que parce qu'il y en a beaucoup moins en Singine, elle n'est donc pas sous-dotée ou elle n'a aucun problème à gérer ses affaires. C'est à ce genre d'interprétations dangereuses et à éviter que je souhaite rendre attentif.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport 2021-GC-68 CIP "détection pénale" : rapport aux parlements pour l'année 2020

---

Rapporteur-e: **Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*)  
Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**  
Rapport/message: **10.05.2021** (*BGC juin 2021, p. 2445*)

---

### Discussion

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). La Commission de détention pénale s'est réunie en vidéoconférence une seule fois, le 23 novembre 2020, en raison du covid, sous la présidence du député vaudois M. Fabien Deillon.

Elle a entendu le rapport de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Le point central de ses débats a porté sur la détention des mineurs en milieu fermé. Cette question, en effet, revient systématiquement et malheureusement depuis des années. Toute cette législature, on a entendu parler de cette question qui n'est toujours pas résolue à entière satisfaction à ce jour. La Commission a exprimé encore une fois son inquiétude pour le manque drastique de places de détention pour les mineurs, et les filles en particulier. Elle a même adopté à l'époque une résolution qu'elle a adressée à la Conférence. Pour rappel, cette résolution demandait à la Conférence de tout mettre en œuvre pour pallier le manque de place en y faisant une priorité de son action. Elle demandait la création d'une structure adéquate dans les trois ans, avec une participation financière de tous les cantons, quel que soit le canton où serait située cette structure. Elle a pu constater que la Conférence a accueilli, disons-le, poliment sa résolution, mais sans une intention affirmée d'y répondre favorablement et de mettre en place la structure demandée.

Il y a tout de même un léger progrès à signaler, et qui a été salué par la Commission : la Conférence a laissé entrevoir une amélioration possible au manque drastique de places pour l'exécution de mesures pénales en milieu fermé à l'égard des mineurs. Tout d'abord, la Conférence a laissé entendre qu'il était question de la réhabilitation partielle du Foyer de Prêles (JU BE), qu'elle entendait mener dans les meilleurs délais afin d'y créer des places d'accueil. Les travaux se heurtent néanmoins à quelques difficultés, si j'ai bien compris au niveau de l'aménagement du territoire et du droit de la construction. Un rapport est attendu pour l'année 2022 et une ouverture de ce foyer est entrevu pour 2024. La Commission espère fortement que celle-ci pourra se faire.

Plus réjouissantes en revanche sont les démarches en vue de la réalisation de quatre places auprès de la structure Time Up à Fribourg, qui ont obtenu l'aval du Département fédéral de justice et police. Toutefois, l'Office fédéral de la justice a demandé le réexamen des locaux afin de pouvoir éventuellement les agrandir et créer des places supplémentaires. Même si nous pouvons saluer l'idée d'agrandissement des locaux, la Commission a manifesté son inquiétude que ce réexamen n'aboutisse à un retard dans l'ouverture de cette structure qui est prévue pour l'été 2023.

S'agissant des centres de Pramont et des Léchaïres, la situation n'a pas changé. Ces établissements sont destinés, l'un aux mineurs et jeunes hommes adultes et l'autre, mixte, pour jeunes adultes. Pramont, qui compte vingt-quatre places, est surchargé et la liste d'attente est longue. Quant aux Léchaïres, dix-huit places, en sous-occupation, il ne peut, selon la législation fédérale, servir à accueillir des mineurs qui cohabiteraient avec des adultes. Il n'est là pas prévu de faire des modifications dans ces deux structures.

La Commission de détention pénale a, encore une fois, pris note de ces constatations avec, il faut le dire, une certaine déception. Elle est déterminée à ne pas lâcher le morceau et à suivre de très près l'évolution de la situation. Vous aurez donc encore l'occasion de nous entendre à ce propos lors du prochain rapport.

Pour le reste, il n'y a rien de particulier à signaler et je vous renvoie au rapport, tout en profitant de remercier notre secrétaire Patrick Pugin pour sa rédaction.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** En complément à ce qui vient d'être dit, je voudrais peut-être préciser effectivement que le rapport de cette commission interparlementaire date du 10 mai 2021, même si la séance a eu lieu au mois de novembre 2020. Cette commission ne s'est réunie effectivement qu'une fois en raison du covid.

Quelques éléments de commentaires complémentaires de ma part. Tout d'abord, s'agissant de Time Up, le projet devrait pouvoir ouvrir en été 2023, à la fin de l'exécution des travaux. La Commission s'inquiète que le programme des locaux doit être réexaminé à la suite de la demande de l'Office fédéral de la justice. En réalité, l'extension du programme demandé par l'OFJ implique uniquement l'ajout d'un atelier. Cette demande est tout à fait possible et réalisable sous l'angle architectural. Il ne s'agit donc pas de places supplémentaires comme on avait pu le craindre dans un premier temps.



Pour le centre éducatif de Pramont, la liste d'attente est effectivement très longue : plus d'une trentaine de mineurs en attente au mois de mars 2021 ; pour Fribourg, il y avait un jeune en attente.

Pour les Léchaires, la situation est nettement meilleure puisqu'il y a toujours suffisamment de places pour la détention pénale des mineurs. Aux Léchaires, on a un taux d'occupation qui oscille entre 70 et 80%. Il n'y a là pas de problèmes particuliers, si ce n'est naturellement l'obligation de payer le surcoût en fin d'année qui doit être réparti entre les cantons.

S'agissant du foyer de Prêles, il faut dire là qu'il est prévu de réouvrir l'ancien foyer d'éducation de Prêles dans le canton de Berne fermé en 2016. L'idée est d'offrir vingt-deux places pour l'exécution des mesures pénales en milieu fermé, que ce soit pour les garçons ou les filles. Ce projet ne remet pas en cause l'existence et la pertinence de Time Up. Des discussions sont en cours actuellement, notamment avec le canton de Berne, sur la nécessité probable de créer une fondation qui aurait pour mission de gérer également cette nouvelle institution. La CLDJP a abordé à cet effet la Fondation Suisse Bellevue. Nous espérons que ce projet pourra se concrétiser dans les meilleurs délais.

Autrement, s'agissant de la planification concordataire, il faut peut-être souligner que le canton de Genève étudie une alternative suite au refus du projet de nouvelle prison fermée des Dardelles, qui pénalise tout le concordat. Dans le canton de Vaud, les travaux d'exécution du projet de nouvelle prison des Grands-Marais avancent, ce qui est aussi une excellente chose pour notre concordat. A Fribourg, les travaux en entreprise totale pour l'extension de Bellechasse viennent de faire l'objet d'une adjudication par le Conseil d'Etat. Les travaux d'architectes et d'ingénieurs pour le déménagement de la prison centrale ont aussi été adjugés.

Voilà l'essentiel des observations complémentaires que je pouvais faire sur ce rapport.

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). De manière récurrente, la commission interparlementaire nous livre son traditionnel rapport et, soit dit en passant, je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet qui nous est soumis en ce moment.

Ayant été à plusieurs reprises, en tant que membre de la Commission des finances et de gestion, rapporteur pour la Direction de la sécurité et de la justice, le sujet m'interpelle de plus en plus. Je n'ai bien entendu aucune remarque à formuler concernant la mission et la manière de fonctionner de cette commission interparlementaire, bien que les membres, les députés qui la constituent, changent souvent au gré des élections cantonales notamment. On peut légitimement penser que l'engagement et les connaissances de ces membres pour un domaine aussi sensible ne soient pas des plus optimaux et c'est regrettable. Cerise sur le gâteau, mais situation sanitaire étant, la commission interparlementaire n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020. Cela ne change à mon avis que peu de choses si l'on devait s'en référer à une véritable concrétisation des sujets importants, notamment au niveau de la réalisation des nouveaux lieux de détention pour les mineurs. Depuis le temps que cette problématique nous est servie, il faut honnêtement admettre que le minimum syndical a été réalisé. Cela est encore bien en dessous des réponses à donner à l'urgence des besoins, eu égard à la surcharge récurrente constatée dans le peu de structures existantes. Et ce ne sont pas les quatre places destinées à la détention des jeunes filles prévues à Fribourg pour 2023 qui vont résoudre la problématique. Espérons tout de même...

En arrière-garde de la concrétisation de ce programme de nouveaux locaux, la Confédération indique clairement la direction dans laquelle doivent se diriger les cantons signataires de ce concordat latin pour la détention pénale. Ses deux derniers actes, signés en 2005 pour ce qui est de l'exécution de la détention pénale des mineurs et en avril 2006 pour l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes, devaient, semble-t-il, amener chaque canton à prendre ses responsabilités en la matière.

Voilà, chers collègues, ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? Dans le cas présent, au vu des résultats obtenus après plus de quinze années de collaboration, le message ne semble pas avoir été compris par tous les partenaires. Preuve en est qu'en octobre 2020, le Parlement genevois et sa majorité de gauche - on ne choisit pas toujours sa parenté -, mettant en exergue avant tout la politique d'incarcération, a donné pour une voix d'écart (45 à 44) le coup de grâce au projet de la nouvelle structure carcérale des Dardelles, comme l'a souligné M. le Commissaire du Gouvernement tout à l'heure, ainsi que le crédit de 258 millions en vue de cette réalisation qui mettait à disposition 450 places. Tout le monde sait que la prison de Champ-Dollon est assez proche du grand bazar d'Istanbul car on y trouve de tout au niveau de la diversité des délits accomplis par les trop nombreux locataires et pensionnaires de ce lieu prévu initialement comme un établissement de haute sécurité. On ne va pas, bien entendu, s'ingérer dans la décision du Parlement genevois, mais peut-on conserver l'espoir que le canton de Genève nous propose rapidement une solution *ad hoc* ? A titre personnel, j'en doute.

Si l'on peut exprimer son contentement, pas énorme mais tout de même existant, pour ce qui est de la remise en activité notamment du foyer de Prêles dans le canton de Berne avec ses 22 places, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau de la détention pénale dans les cantons romands et partiellement au Tessin. On peut se poser la question de savoir si ces concordats sont réellement les clés pour la réalisation commune de ces infrastructures carcérales qui font largement défaut ou que certains parlements cantonaux concernés soient plus connus pour leurs dithyrambiques délibérations que pour la rapidité des exécutions qui leur appartiennent. N'y aurait-il pas d'autres pistes à explorer, notamment avec

les cantons alémaniques, avec lesquels des solutions pourraient être trouver ? Si ce concordat s'avère être un système contraignant où on se dépêche d'attendre, il faut avoir le courage de peut-être le dénoncer et d'opter pour une structure plus efficace qui réponde aujourd'hui et maintenant à la problématique toujours croissante de la détention pénale. J'avais du reste abordé cette dernière, il y a bien longtemps déjà, lors d'une visite personnelle du centre pénitencier de Lenzburg dans le canton d'Argovie. Au large sourire poli dont m'avait gratifié mon guide du moment, j'ai compris que nous devions être à ce jeu-là, si vous me passez l'expression, sur le banc des remplaçants et encore pour quelques temps.

C'est avec ces quelques remarques personnelles que je termine mon intervention, en vous signifiant également que notre groupe Vert Centre Gauche prend acte de ce rapport.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical regardera la partie du verre à moitié plein suite à ce qu'a dit M. Chassot, qui regardait plutôt la partie du verre à moitié vide. Nous avons une satisfaction pour les dossiers des infrastructures des jeunes, puisque Time Up va se réaliser et qu'il y a une réaffectation de Prêles. Je suis aussi d'avis que le milieu carcéral est un milieu très difficile et qu'il est compliqué d'obtenir une majorité et des sous pour construire des prisons.

Le groupe libéral-radical remercie la Commission pour les démarches entreprises auprès de la Confédération afin que ces infrastructures pour les jeunes avancent. Par contre, nous nous sommes posés quelques questions concernant le prix de pension : nous avons pris connaissance des recommandations de la Commission et nous partageons ce souci d'économie qui recommande de construire des équipements pénitentiaires là où les coûts d'exploitation seront les plus bas. Comme vient de nous le dire M. Chassot, le premier projet à Genève a échoué et il y aura un nouveau projet qui sera mis à l'étude pour remplacer le projet des Dardelles.

Peut-être lisez-vous le journal Le Temps. Dans son édition d'hier, un article révélait que le canton de Genève est le canton le plus prodigue en Suisse. Il dépense 80% de plus par habitant que la moyenne suisse. Les domaines les plus gourmands sont notamment l'action sociale et la détention. Si Genève construit un nouvel établissement pénitentiaire, les prestations fournies resteront-elles dans la limite, dans la liste de celles que souhaite la Commission ? Est-ce que Genève sera prêt à prendre à sa charge les prestations supérieures qu'il fournit ? C'est sûr qu'avec de telles recommandations, cela n'incite pas Genève à construire une nouvelle infrastructure pénitentiaire, puisque ces prestations ne seront pas prises en charge par les autres cantons. Je soumetts cette question à la sagacité de la présidente de la Commission.

Avec cette remarque, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et remercie sa présidente et les membres de la Commission pour leur travail.

**Schuwey Roger (UDC/SVP, GR).** Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission, spreche aber für die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Ich möchte nicht wiederholen, was schon gesagt wurde. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis vom Bericht der interparlamentarischen Kommission "strafrechtlicher Freiheitsentzug" an die Parlamente der Westschweizer Kantone und des Tessins vom 10. Mai 2021.

Im Jahr 2020 war es auch für die Polizeidirektorenkonferenz sowie für die IPK nicht einfach, Sitzungen durchzuführen. Die Pandemie hat leider Verzögerungen in die vorgesehenen Projekte und Teilsanierungen der Strafvollzugskette gebracht.

Die Westschweizer Konferenz hat erfreulicherweise am 3. Mai auf die Resolution der IPK geantwortet und notwendige Entscheide getroffen. Der Aufforderung der IPK an die Konkordatskantone Genüge zu leisten, den Zeitplan für den Bau dieser Infrastruktur, die für die Strafvollzugskette in der Westschweiz strikte einzuhalten, das wird nicht einfach sein.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wünscht, dass der Bericht 2021 anders aussehen wird und zwar so, dass die vorgesehenen Projekte und Sanierungen zum Teil realisiert wurden.

**Flechtner Olivier (PS/SP, SE).** Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hat den Bericht der interparlamentarischen Kommission "Strafrechtlicher Freiheitsentzug" mit Interesse zur Kenntnis genommen. Sie dankt den Beteiligten für die Ausarbeitung des Berichtes und die geleisteten Arbeiten.

Der Bericht hält keine eigentlichen Überraschungen bereit - wenn man davon absieht, dass es überraschend ist, dass sich seit Jahren immer noch nicht viel geändert hat, was die Engpässe im Strafvollzug betrifft. So weist dieser Bericht denn auch einmal mehr auf den chronischen Mangel an Plätzen für den geschlossenen Vollzug hin - die Berichterstatterin hat dies bereits erwähnt. Wie auch bereits von meinen Vorrednern mehrfach erwähnt, sind die in Aussicht gestellten Verbesserungen dringend und wichtig, und es ist alles zu unternehmen, um diese voranzutreiben.

Ich habe in diesem Zusammenhang zwei Fragen an Sie, Herr Staatsrat.

1. Zu der Befürchtung der Kommission im Zusammenhang mit "Time Up" sagten Sie soeben, dass dieses Projekt nicht verzögert werden soll, obwohl der Bund eine Vergrösserung wünscht. Ich nehme Sie sehr gerne beim Wort, möchte Sie aber bitten, zu bestätigen, dass diese Abklärungen tatsächlich schon endgültig vorgenommen worden sind. Können

Sie uns versichern, dass es wirklich nicht erneut zu einer Verzögerung kommen wird? Heisst das konkret, dass diese Projektänderung bereits das Bewilligungsverfahren durchlaufen hat und sich in der Umsetzung befindet?

2. Zweitens hat sich die Interparlamentarische Kommission auch der Thematik der Platzierung von französischsprachigen Jugendlichen in deutschsprachigen Anstalten angenommen, und sie weist in ihrer Resolution zu Recht auf diese sensible Problematik hin. Was jedoch den Kanton Freiburg betrifft, stellt sich diese Frage auch in der anderen Richtung. Ich wüsste gerne, wie es sich verhält, wenn deutschsprachige Jugendliche untergebracht werden müssen. Denn logischerweise würde diese ja zuerst in deutschsprachige Einrichtungen gebracht, damit eben nicht französischsprachige Jugendliche betroffen sind - oder mindestens weniger. Gibt es hier einen derartigen Mechanismus? Und wie wird gewährleistet, dass deutschsprachige Jugendliche aus dem Kanton Freiburg konsequent in deutschsprachigen Anstalten untergebracht werden?

Ich bedanke mich im Voraus für die Beantwortung dieser Fragen. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei nimmt hiermit Kenntnis von diesem Bericht.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je remercie les collègues députés qui soutiennent dans l'ensemble la position de la Commission qui effectivement, comme j'ai eu l'occasion de le dire, partage cette inquiétude que l'on ressent dans les débats d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les diverses questions, je ne peux pas répondre à toutes puisque cela n'est pas du ressort de la Commission mais plutôt de M. le Conseiller d'Etat. Je pense qu'il prendra le relais après mon intervention.

Je voudrais quand même faire deux remarques. S'agissant d'abord de la collaboration avec les cantons alémaniques, on nous a expliqué en commission qu'il y avait une certaine collaboration qui se faisait notamment pour ce qui est du placement de détenus ou de futurs détenus qui comprennent l'allemand, mais que pour des raisons évidentes, surtout s'agissant ici de mineurs, il est assez compliqué d'avoir un échange de placement avec les cantons alémaniques. D'autre part, d'après ce qui nous a aussi été dit, la Conférence ne favorisait pas forcément un tel placement. Je me tourne là vers le conseiller d'Etat qui pourra sans doute donner plus de détails à ce sujet.

S'agissant de l'économicité des constructions, la question genevoise a effectivement été abondamment commentée par les membres de la Commission. Les collègues genevois étaient assez dépités du résultat du vote qui a rejeté la nouvelle construction. Le canton de Genève s'attèle d'ailleurs à trouver une solution. C'est aussi du ressort de la Conférence de savoir où, quand et comment seront établies les futures structures de détention. Néanmoins, les membres de la Commission sont conscients du fait que les cantons qui ont sur leur territoire ce type de structures seraient peut-être appelés à avoir des coûts supplémentaires. C'est pour ses raisons qu'ils soutiennent le principe de facturation aux autres membres de la Conférence au tarif effectif, qui permettra justement de compenser un peu cette situation pouvant être un frein à la construction de telles structures.

Voilà ce que je pouvais répondre en l'état. J'espère que M. le Commissaire pourra être un peu plus explicite.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les différents intervenants pour les questions soulevées tout à fait légitimes.

M. le Député Chassot, je partage aussi parfois ce sentiment de frustration devant l'inertie du système. Il est vrai que dans le cadre de ces concordats, on doit oeuvrer avec de très nombreux partenaires, les services, les conseillers d'Etat, les établissements pénitentiaires et les Grands Conseils. On l'a effectivement vu dans le cas de Genève, où finalement on s'était tous mis d'accord - aussi dans le cadre concordataire - sur des investissements absolument nécessaires. C'est au final une décision politique qui, pour très peu de voix, a engendré ce blocage. Il faut aussi dire que c'est toujours plus compliqué de convaincre d'investir dans une prison que d'investir dans une école ou dans un hôpital. Cette gestion est donc extrêmement complexe. Cela étant, les coûts d'investissement et de fonctionnement dans le domaine pénitentiaire sont tels qu'un seul canton comme Fribourg ne pourrait pas assumer toutes les prestations. Ce serait totalement disproportionné. On est donc contraint de se mettre ensemble à travers des concordats pour essayer de répondre au mieux à ces défis. Il faut dire également que dans le cadre de ces concordats, Fribourg est plutôt considéré comme un bon élève : on apporte notre contribution, nos investissements, on accueille d'ailleurs sous l'angle pénitentiaire de nombreux ressortissants d'autres cantons, du canton de Vaud en particulier. Je dirais que Fribourg n'a pas à rougir de sa situation.

M<sup>me</sup> la Députée de Weck, effectivement, vous évoquez la problématique délicate et sensible des prix de pension. Il faut bien voir que dans le cadre concordataire, historiquement, on a décrété des prix de pension qui étaient de nature politique et qui ne correspondaient pas forcément aux réelles prestations fournies. Depuis quelques années maintenant, on s'attèle à définir des standards qui doivent être assumés par les différents établissements pénitentiaires et qui doivent donc aussi être supportés financièrement par les cantons qui placent des détenus dans ces établissements. On a pu réajuster ces prix de pension en trois étapes, la troisième étape n'étant pas totalement terminée. Ces réajustements progressifs dans le temps ont d'ailleurs été favorables au canton de Fribourg sous l'angle financier.

M. le Député Flechtner intervient au sujet de Time Up. J'ai donné tout à l'heure déjà la situation par rapport à ce projet Time Up, qui est porté par la Direction de la santé et des affaires sociales. Nous avons, selon les informations à notre disposition, confirmation que ce projet va se concrétiser en été 2023. Effectivement, il ne s'agit plus de places supplémentaires qui sont exigées maintenant, mais sous l'angle architectural d'un investissement complémentaire pour un atelier. Cela ne devrait pas être bloquant. On a naturellement une procédure d'enquête qui va être menée en principe au mois de novembre à l'égard de la Confédération, une procédure d'enquête sous l'angle du permis de construire prévu au début de l'année 2022. Le début des travaux est prévu en juin 2022 et la réception de l'ouvrage une année plus tard. C'est le calendrier qui est maintenant confirmé. J'espère vraiment qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises pour la concrétisation de ce projet.

S'agissant du placement des mineurs de langue allemande, je dirais qu'à priori, nous avons moins de problèmes que pour les mineurs de langue française. C'est le juge pénal des mineurs, M. Lehmann, qui a cette responsabilité. Il a un réseau notamment suisse alémanique à sa disposition qui semble correspondre aux attentes. On n'a en tout cas pas de doléances de sa part. On a beaucoup plus de difficultés à obtenir des institutions pour les mesures pénales pour les mineurs de langue française. J'ai évoqué tout à l'heure la situation de Pramont. Là, effectivement, on essaie de trouver des solutions, notamment avec ce projet des Dardelles.

Voilà le complément d'informations que je pouvais apporter.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Requête 2021-GC-86

### **Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat (2021-GC-85) "Assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescents germanophones souffrant de problèmes psychiques"**

---

Auteur-s:	<b>Julmy Markus</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> ) <b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> ( <i>VCG/MLG, SE</i> )
Dépôt:	<b>07.06.2021</b> ( <i>BGC juin 2021, p. 2194</i> )

---

#### Prise en considération

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Mes liens d'intérêts : je suis assessesseure à la Justice de paix de la Singine, membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire et membre du comité de Pro Familia Fribourg.

Depuis des nombreuses années, l'accueil dans leur langue maternelle des enfants et adolescents germanophones avec des troubles psychiques est un problème dans notre canton bilingue qui fait régulièrement des vagues. Aujourd'hui, on peut se demander pourquoi il est si urgent de demander maintenant la procédure accélérée, mais on doit aussi se demander pourquoi on a attendu si longtemps et pourquoi on attend toujours.

Le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat "Santé mentale des adolescents germanophones", qui nous a été présenté lors de la session de mai, était une grande déception. Il a clairement montré qu'aucune amélioration n'est à attendre avant la prochaine planification hospitalière en 2023. Et là, il faudra encore quelques mois, voire des années, avant que cette planification soit finalisée. Nous ne pouvons plus attendre aussi longtemps !

Umso mehr, als die gesetzlichen Anforderungen eines ganzheitlichen Angebotes für die deutschsprachigen Kinder und Jugendlichen im Bereich der psychischen Gesundheit immer noch nicht erfüllt sind.

Im ambulanten Bereich führt das Fehlen einer Tagesklinik für schulpflichtige deutschsprachige Kinder von der 9. – 11. Harmosklasse unter anderem oft dazu, dass betroffene Schülerinnen und Schüler über eine längere Zeit gar nicht beschult werden können. Bereits seit 2016 ist die Aufnahmekapazität der Stiftung zudem zu gering. Die Fakten liegen also längst auf dem Tisch, nun müssen endlich die Konsequenzen daraus gezogen werden!

Problematisch ist auch, dass der Bereich der Kinder- und Jugendpsychiatrie des FNPG nicht alle Angebote fachlich und vor allem auch sprachlich abdecken kann.

En ce qui concerne le secteur stationnaire, hier encore, j'ai appris qu'un jeune homme en très mauvais état mental avait été récemment emmené à Marsens. Après deux jours, on a demandé aux parents de le ramener car ils ne pouvaient pas le soigner car personne ne parlait allemand.

Cela sonne bien de dire que les jeunes germanophones auraient également accès à des cliniques hors du canton. En réalité, cela n'est pas ou peu utile dans la grande majorité des cas car les cliniques hors canton n'acceptent les jeunes fribourgeois que selon leurs propres disponibilités. La prise en charge des patients venant de l'extérieur du canton n'est actuellement même pas possible en raison de la demande accrue et des longues listes d'attente. Nous sommes convaincus que des négociations et des accords avec notre canton voisin germanophone pourraient au moins désamorcer quelque peu la situation. Il est urgent d'agir maintenant et pas seulement dans deux ou trois ans !

Le manque ou l'absence de traitement conduit très souvent à de longues absences à l'école, à l'isolement, à la solitude, voire à des tentatives de suicide, qui malheureusement aboutissent parfois, ce qui ne peut être plus tragique. Nous devons donc faire immédiatement tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher cela.

C'est pourquoi, chères et chers collègues, la procédure accélérée est essentielle et je vous prie instamment de voter en sa faveur.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün sieht die eben aufgezeigten Argumente ebenfalls als bestätigt und wird der Dringlichkeit einstimmig zustimmen und bittet Sie, dies ebenfalls zu tun.

**Schneuwly Achim** Ich habe keine Interessenbindung und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Der Bericht des Staatsrats in der letzten Mai-Session zum Postulat Mäder/Bapst "Psychische Gesundheit deutschsprachiger Jugendlicher" war für uns sehr enttäuschend. Der Staatsrat weiss, dass die stationäre und ambulante Versorgung deutschsprachiger Jugendlicher schlecht ist. Und trotzdem setzt er sich zum Ziel, erst ab 2023 Verbesserungen vorzunehmen. Unbegreiflich!

Meine Damen und Herren, wenn jemand krank ist und Hilfe braucht, so will er nicht zwei bis drei Jahre warten müssen. Ist es nicht schlimm und sehr traurig, wenn sich verzweifelte Eltern vom Kanton Freiburg im Stich gelassen fühlen und deshalb den Wohnsitz in einen anderen Kanton wechseln müssen, um sofort stationäre Platzierungen für ihre Kinder zu erhalten?

Chers collègues, mettez-vous à la place de ces jeunes ou de leurs parents. Seriez-vous heureux dans la même situation ? Définitivement non. Les jeunes ont besoin d'une aide immédiate.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera à l'unanimité en faveur de la procédure accélérée et vous prie de faire de même.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE). Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei bittet Sie einstimmig, dem Antrag auf ein beschleunigtes Verfahren zuzustimmen.

Es ist ja eigentlich traurig, dass man durch dieses Mandat den Staatsrat zwingen muss, dass er die eigene Verfassung respektiert. Wir laden den Staatsrat ein, vor allem Artikel 6 unserer Verfassung noch einmal zu lesen.

Als ehemaliger Préfet erinnere ich mich nur sehr ungern an Situationen, wo man in Notlagen für deutschsprachige Jugendliche mit psychischen Problemen schlicht und einfach keine Lösung hatte. Darauf zu verweisen, dass die Anzahl Jugendlicher zu klein sei - ja, die kritische Masse für eine Infrastruktur für Deutschsprachige fehlt -, das ist gefährlich und eine sehr billige Antwort. Der Staatsrat könnte die Leistung auch im benachbarten Kanton Bern einkaufen, wie er es langsam für andere Lösungen auch anstrebt.

Es ist doch genau gleich in diesem Problem hier wie beim HFR: Es ist jetzt einfach langsam genug - es reicht! Auch deutschsprachige Bürgerinnen und Bürger haben Rechte, das steht in unserer Verfassung. Darum bittet die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei, dem Antrag auf Beschleunigung zuzustimmen.

**Senti Julia** (PS/SP, LA). Je n'ai aucun lien particulier avec ce sujet, si ce n'est que je fais partie de la minorité de langue maternelle alémanique dans le canton de Fribourg.

Je m'exprime aujourd'hui en tant que signataire du mandat en question et vous demande à toutes et tous de soutenir notre requête de procédure accélérée afin de pouvoir traiter ce sujet urgent en septembre. Il n'est pas question de creuser encore plus la "barrière de Röstli" en créant un débat francophones contre alémaniques, mais d'assumer le travail supplémentaire que notre diversité linguistique amène dans le domaine des soins et plus concrètement des soins de problèmes psychiques d'enfants et d'adolescents. Lorsque vous vous retrouvez dans une situation difficile et que vous disposez à peine de la force suffisante pour communiquer, il est indispensable de pouvoir le faire dans sa langue maternelle. L'offre thérapeutique manque pour des enfants ou des adolescents de langue maternelle alémanique selon certaines tranches d'âge ou selon le type de problèmes non traités à Fribourg. Il est alors difficilement compréhensible que le Conseil d'Etat souhaite attendre au lieu de

proposer des solutions concrètes qui pourraient être rapidement mises en oeuvre. Des inégalités dans l'offre de traitements, notamment en raison de la langue maternelle, sont inacceptables pour des citoyens d'un seul et même canton. C'est pour cela que nous vous remercions de soutenir notre requête d'urgence afin de pouvoir traiter cette thématique le plus vite possible.

**Flechtner Olivier** (*PS/SP, SE*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité de la Fédération des patient-e-s de Suisse occidentale et de Fribourg.

Notre collègue, la députée Bernadette Mäder, ainsi que mes préopinants, nous ont déjà expliqué le bien-fondé de la demande d'urgence. Je ne vais pas les répéter mais souhaite les compléter par la perspective des personnes concernées.

En effet, nous avons eu, dans un passé récent, plusieurs cas et événements en Singine qui ont brutalement mis en exergue la problématique. Si, comme je l'ai d'ailleurs salué lors de notre dernière session au sujet du rapport du Conseil d'Etat, la situation s'est sensiblement améliorée dans le passé pour les personnes adultes, ce constat n'est malheureusement pas le même pour les adolescents.

Or, il est notoire que si un adolescent souffre de troubles psychiques, il est urgent de réagir, car premièrement, les adolescents se trouvent, et il n'y a rien de plus normal, dans une phase de vie qui les rend plus fragiles et particulièrement vulnérables quand ils sont touchés par des problèmes psychiques. Deuxièmement, la prise en charge d'un adolescent avec de tels problèmes nécessite un engagement de tout l'entourage, et il est donc d'autant plus important de réagir, et encore plus, d'offrir des perspectives afin de décharger cet entourage. Or, il est évident que pour vraiment pouvoir se confier à un spécialiste et pour exposer son problème psychique, la langue joue un rôle déterminant, tant pour le médecin qui doit, pour bien comprendre son patient, pouvoir lire entre les lignes, que pour le patient ou la patiente pour se sentir à l'aise et encadré.

Inversement, ne pas disposer d'un accès à une prise en charge de son enfant engendre le risque d'une aggravation de la situation, que ce soit parce que trop de temps s'écoule, ou suite au sentiment d'abandon.

Je connais personnellement des familles concernées et touchées par cette problématique. Anorexie, problèmes psychiques suite à un divorce, traumatisme suite au décès d'un ami adolescent et j'en passe, les origines des problèmes sont très variées. Mais les récits de ces familles ont une chose en commun : Le sentiment d'être laissées seules et surtout de ne pas pouvoir offrir à leur enfant la perspective d'un traitement. Le sentiment de ne pas pouvoir aider leur enfant à cause du manque de structures appropriées.

Le nombre de places disponibles, les ressources restreintes, les délais d'attente qui en résultent, cela est une chose. Mais l'absence pure et simple d'une structure ou de l'accès à celle-ci en est une autre, d'autant plus que ces structures existent à proximité, c'est-à-dire dans le canton de Berne, et que la prise en charge immédiate ne tient pas à l'absence ou à la présence d'une justification médicale, mais uniquement à l'absence d'un accord qui faciliterait cet accès.

Certaines familles ont même décidé de déménager pour permettre à leur enfant de pouvoir bénéficier d'une prise en charge correcte. Certes, il s'agit de quelques cas, d'exceptions, mais ces cas, qui représentent la pointe de l'iceberg, illustrent le désespoir de ces familles. Pour prendre cette décision, pour faire le pas et pour initier la procédure d'un déménagement qui est encore une fois une charge supplémentaire, il faut vraiment avoir attendu longtemps.

Pendant ce temps, la situation de l'adolescent ne s'est pas améliorée, mais détériorée, et la famille a dû souffrir de la situation plutôt que de pouvoir soutenir son enfant dans sa prise en charge. Voilà le problème, et la raison pour laquelle il est urgent d'y remédier. Chaque enfant qui souffre trop longtemps en est un de trop. Et chaque enfant ou adolescent qui peut bénéficier d'une prise en charge rapide et efficace dans sa langue maternelle en vaut l'investissement.

Pour ces raisons, je vous remercie de soutenir la demande de procédure accélérée, dans le but d'améliorer rapidement la situation des enfants et adolescents germanophones de notre canton.

**Schwaller-Merkle Esther** (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Mitte.

Die Fraktion der Mitte unterstützt das Begehren auf ein beschleunigtes Verfahren zur Sicherstellung der stationären und ambulanten Versorgung deutschsprachiger Kinder und Jugendlicher mit psychischen Problemen in ihrer Muttersprache und beantragt dem Grossen Rat, diese Eingabe zum Wohle unserer Kinder und Jugendlicher zu unterstützen.

Seit acht Jahren sind diese Probleme im zuständigen Departement deponiert, aber bis heute wurde keine Lösung beziehungsweise Vereinbarung mit anderen Partnern getroffen. Eine dringend nötige Vereinbarung mit anderen Kantonen beziehungsweise ausserkantonalen Spitälern, mit denen die Versorgung in Bereichen sichergestellt werden kann, in denen das Freiburgische Netzwerk für psychische Gesundheit keine eigenen Angebote entwickeln kann, hat der Kanton bis heute nicht vorangebracht.

Gerade Jugendliche mit psychischen Problemen - und das ist nicht planbar -, welche durch die Pubertät oftmals noch verstärkt werden, bedürfen einer Soforthilfe, damit sich die Probleme nicht noch verschärfen (Suizidversuche, Essstörungen mit Langzeitfolgen, usw.). Erhaltene Angaben zu Letzterem von Seiten des Collège St-Michel haben mich schockiert und zwingen uns, in dieser Richtung sofort aktiv zu werden.

Ich bitte deshalb den Grossen Rat, das Begehren auf ein beschleunigtes Verfahren zur Sicherstellung der stationären und ambulanten Versorgung deutschsprachiger Kinder und Jugendlicher mit psychischen Problemen in ihrer Muttersprache zum Wohle unserer Kinder und Jugendlicher zu unterstützen.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). J'interviens à titre individuel et je ne vais déclarer aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Aujourd'hui, nous n'avons à traiter que de l'urgence de ce mandat et croyez bien, chers collègues, urgence il y a. Le Conseil d'Etat fait de son mieux. Les temps sont compliqués, mais lorsqu'il s'agit de santé mentale d'enfants et d'adolescents, l'urgence est incontestable. En principe, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir tant le sujet va de soi et de pair avec notre responsabilité, d'abord comme adultes face à des enfants et des jeunes, mais aussi et surtout comme élus. Je constate, certes un peu à regret, que seuls des députés germanophones sont intervenus, même s'ils l'ont fait avec l'élégance du bilinguisme. Symboliquement, j'estime que le bien-être et la santé des enfants et des adolescents de ce canton nous concerne ici bien toutes et tous. C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui je soutiens fermement l'urgence de ce mandat et vous demande d'en faire de même.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/FDP, FV*). Mes liens d'intérêts : je suis médecin francophone officiant dans un district alémanique.

La psychiatrie dans notre canton, mais également en Suisse, est un problème. C'est surtout un problème de langage. Il est très difficile, même pour les patients francophones, d'avoir quelqu'un qui parle dans sa langue. Maintenant, vous élevez le niveau et vous arrivez dans la psychiatrie pour enfant, et vous trouvez de moins en moins de spécialistes pour ceux-ci. Il existe un flagrant déficit dans notre canton. Je ne demande pas ici que nos autorités prennent une baguette magique pour essayer d'attirer des psychiatres pour enfants : le nombre de médecins formés de cette manière est tout à fait insuffisant. Il ne faut pas non plus prendre la casquette de chef du Réseau de santé mentale en français, parce que ce serait là aussi impossible pour les raisons que je viens de vous dire. Comme vous, et je ne vais pas prendre tous les arguments que vous avez déjà dit, je demande à nos autorités de prendre leur bâton de pèlerin et d'aller chez nos voisins bernois de manière à ce que l'on puisse avoir un accès rapide, sans difficultés administratives, pour nos patients germanophones.

Ce matin, je suis arrivé en retard car j'ai dû discuter avec une famille. Vous voyez comment cela se passe : si on envoie ces jeunes à Berne, on nous demande là-bas si nous avons la "Kostengutsprache". Si non, il faut attendre et attendre. On n'a plus le temps d'attendre et je me joins à vous pour accepter la proposition de M<sup>me</sup> Mäder.

**Julmy Markus** (*PDC/CVP, SE*). Ich bin Mitverfasser des Antrages auf ein beschleunigtes Verfahren und des Auftrages "Sicherstellung der stationären und ambulanten Versorgung deutschsprachiger Kinder und Jugendlicher mit psychischen Problemen in ihrer Muttersprache".

Ich danke meinen Vorrednerinnen und Vorrednern, besonders auch Kollegin Rodriguez und Kollege Schumacher, für die Beleuchtung unserer Anliegen aus verschiedenen Blickwinkeln und der Bestätigung der Dringlichkeit, auch in beiden Sprachen.

Im Bericht des Staatsrates auf das Postulat 2019 GC-47 wurde mit keinem Wort aufgezeigt, welche konkreten Massnahmen ergriffen werden sollen oder können, um diesem Missstand endlich Rechnung zu tragen. Es wurde zwar darauf hingewiesen, dass sich die deutschsprachigen Jugendlichen an ausserkantonale Institutionen wenden können. Meine kürzlich Diskussion mit Fachkräften der universitären psychiatrischen Dienste in Bern haben mich in der Eingabe des beschleunigten Verfahrens noch bestärkt. Aktuell bestehen im Kanton Bern Wartelisten - notabene für Berner Jugendliche - von mindestens 6 Monaten. Wir wollen uns nicht vorstellen, was in der Zeit des Wartens alles passieren könnte, nur, weil zu wenig Plätze und Personal zur Verfügung stehen.

Es ist also de facto unmöglich, einen Behandlungsplatz für ein deutschsprachiges Kind oder eine Jugendliche/einen Jugendlichen aus unserem Kanton in Bern zu erhalten, ohne dass eine verbindliche Leistungsvereinbarung besteht. Ich fordere deshalb den Staatsrat auf, als Sofortmassnahme eine solche Vereinbarung mit unserem deutschsprachigen Nachbarkanton auszuhandeln, um damit den Grundstein zu legen, dieses Problem endlich anzugehen und langfristige und dauerhafte Lösungen für unseren Kanton und unsere Kinder und Jugendliche auszuarbeiten.

In diesem Sinne bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, unseren Antrag auf das beschleunigte Verfahren geschlossen zu unterstützen.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 93 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP). *Total: 93.*

*Se sont abstenus:*

Schnyder Erika (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat, qui devra apporter une réponse au mandat 2021-GC-85 lors de la session de septembre 2021.

- > La séance est levée à 10 h 05.

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Alain RENEVEY**, *secrétaire parlementaire*